



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2016110-0002

signé par

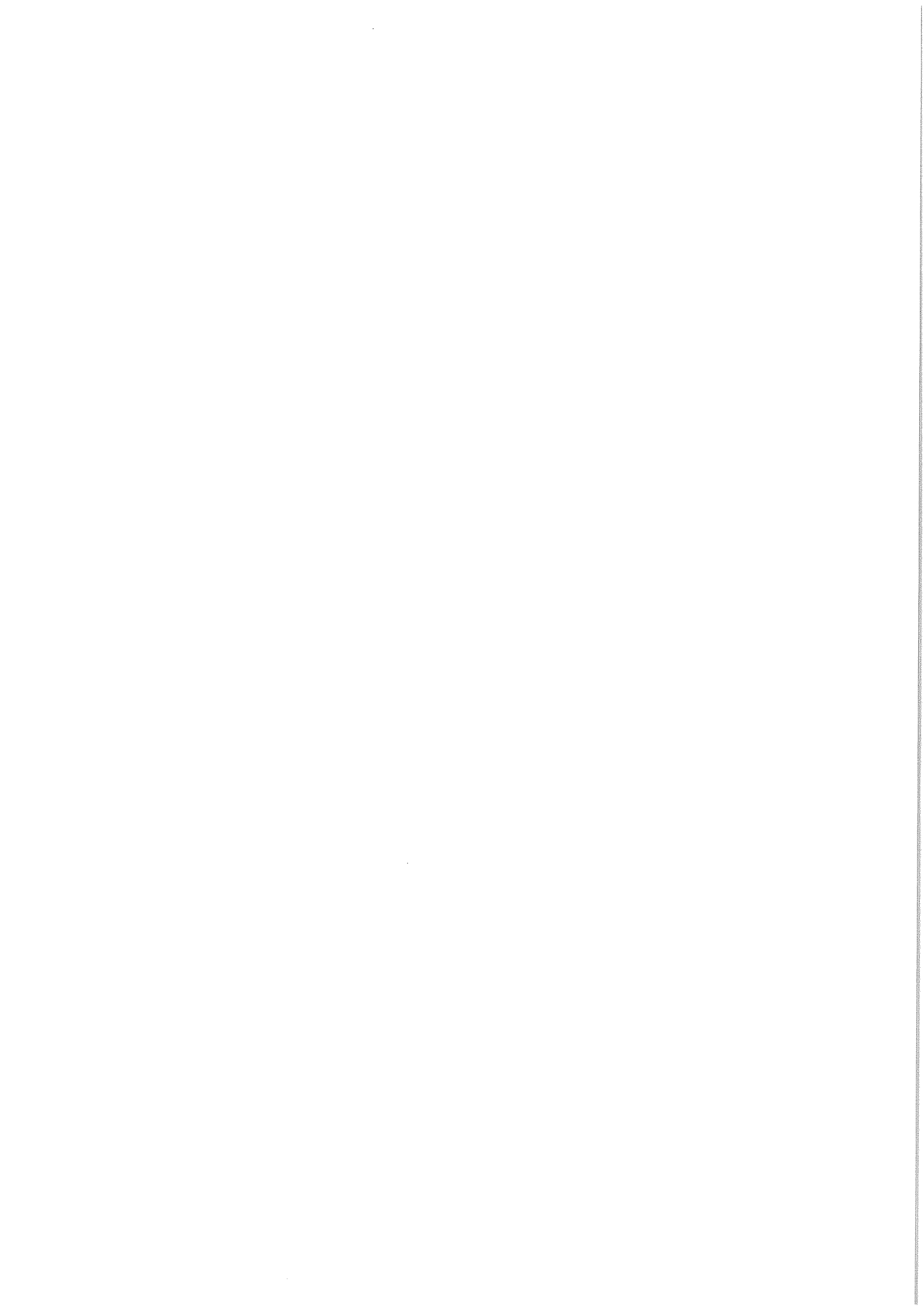
Julien CHARLES, secrétaire général de la préfecture des Yvelines

Le 19 avril 2016

Préfecture des Yvelines

D.R.E

arrêté portant modification de la commission locale de l'eau du SAGE de la Mauldre





Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 2016110-0002
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du
schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. de la Mauldre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015222-0001 du 10 août 2015, approuvant la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mauldre ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015133-0002 du 13 mai 2015 et l'arrêté préfectoral n°2016076-0002 du 16 mars 2016 portant modification de la commission locale de l'eau du S.A.G.E de la Mauldre ;

Vu la délibération du conseil régional d'Île-de-France en date du 21 janvier 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau de la Mauldre pour prendre en compte la nomination des nouveaux représentants du conseil régional d'Île-de-France ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : l'alinéa c de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2014287-0001 du 14 octobre 2014 est modifié comme suit :

b) représentants du conseil régional d'Île-de-France

Titulaires :
• Mme Babette de ROZIERES

Suppléants :
Néant

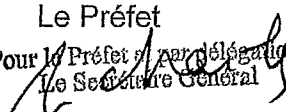
Le reste est inchangé.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines, d'un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 19 AVR 2016

Le Préfet
Pour le Préfet en délégation,
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES